

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Néant <input type="checkbox"/>	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		UNSA - CMM		Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le	
				31/12/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
					2250
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	2250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243			244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	2032
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280
	Produits exceptionnels			(IV)	290
	Charges financières			(V)	294
	Charges exceptionnelles			(VI)	300
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
Zones restructuration de la défense (44. terdecies)				127	350
Zone de revitalisation rurale (44. quindecies)				138	
Créance due au report en arrière du déficit				346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :
Montant de la T.V.A. collectée		374	Effectif moyen du personnel* :	376	Effectif affecté à l'activité artisanale
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399	861

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION